

Le maintien dans l'emploi

Un communiqué de Santé BTP

La désinsertion professionnelle constitue un risque professionnel au même titre que tout autre risque du métier : le risque de précarité socioprofessionnelle.

Le handicap et l'usure professionnelle, spécifiquement dans le domaine du BTP, ne sont pas une fatalité. Des outils et des procédures existent afin d'en éviter la survenue ou tout du moins d'en minorer ses effets.

La gravité potentielle de ses conséquences socio économiques pour l'entreprise et le salarié suggèrent la prévention de ce risque.

Le service de santé au travail Santé BTP a mis en place une équipe opérationnelle avec une interlocutrice privilégiée, Madame Audrey BALE, psychologue du travail, et un accompagnement social avec Madame Mélissa DROUET.

Cette équipe, avec les médecins du travail, infirmières et intervenants en santé au travail, fonctionne en relation avec les organismes en charge du handicap HANDICAPER, l'AGEFIPH mais également avec la CARSAT et la CPAM.

L'ambition de Santé BTP est de créer un véritable réseau d'information et de concertation pour que le salarié soit pris en compte, en liaison avec l'entreprise, et que toutes les mesures soient mises en oeuvre dans le cadre de la reconversion par le biais de la formation ou de l'adaptation des postes de travail, afin d'éviter à tout prix la désinsertion professionnelle.

C'est le véritable enjeu de société auquel ce service entend apporter des réponses pratiques, efficaces, dans l'intérêt de la collectivité du monde du travail.

En tant que médecin traitant, vous pouvez être amené à recevoir des salariés en consultation médicale spontanée, pendant un arrêt de travail ou en activité.

Quelques conseils :

Pour éviter la survenue du risque, les signes qui doivent vous alerter :

- En activité, le salarié se plaint de son travail
- Il est absent de manière répétitive
- Il a des difficultés relationnelles dans son équipe, avec la direction
- Il a un faible niveau de formation

Pour minorer les effets du risque, les signes qui doivent vous alerter :

- Le salarié est en arrêt de travail long / prolongé
- Des difficultés sont pressenties à la reprise du travail

- Il y a un problème de sous qualification

Provoquez, pour optimiser le maintien dans l'emploi, **une visite de pré-reprise** alors que le salarié est encore en arrêt de travail.

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec le médecin du travail auquel vous pouvez communiquer, dans le cadre du secret partagé, les informations médicales nécessaires à une exacte appréciation de l'aptitude professionnelle.

Pour en savoir plus sur la composition et les missions de la Cellule Maintien dans l'Emploi de Santé BTP :

Santé BTP Rouen-Dieppe
93, route de Darnétal - 76011 ROUEN
Tél : 02 35 71 85 90 - Fax : 02 35 15 37 71

Contact : Madame Audrey BALE
Chargée du maintien dans l'emploi
audey.bale@sante-btp.com

LES RENCONTRES SANTÉ BTP

Le 1^{er} jeudi de chaque trimestre
de 15h00 à 16h15

Santé BTP organise à compter du 6 janvier 2011 des rencontres avec ses adhérents pour évoquer les sujets d'actualité relatifs à la santé au travail et à la prévention des risques professionnels.

A chaque réunion, 2 ou 3 sujets seront proposés pour permettre aux collaborateurs des entreprises de mieux appréhender la complexité de la réglementation et les obligations qui incombent à chaque employeur. On peut prévoir dès maintenant que la première réunion de janvier 2011 portera sur les nouvelles dispositions résultant du titre IV "pénibilité du parcours professionnel" inscrit dans le projet de loi sur la réforme de la santé au travail.

"Un carnet de santé au travail... devra retracer... les informations relatives à l'état de santé du travailleur, aux expositions auxquelles il a été soumis, ainsi que les avis et propositions du médecin du travail...".

Des informations utiles sur :
www.sante-btp.com

Une équipe pluridisciplinaire
A votre service